



VILLE DE SAINT-MANDÉ

**Le Maire**

Ancien Député

**La Direction des Services Techniques**

N/Réf. : PB/FC/CEC/PS/EGL/JA

Vos réf. : A 110/PB/AR/MD

Le 9 juin 2016

Objet : Votre courrier du 19 mai 2016

Monsieur le Maire,

Par courrier du 9 novembre dernier, vous nous faites part de votre souhait de connaître les mesures prises par la Ville de Saint-Mandé, dans le cadre notamment du programme local de prévention des déchets, pouvant avoir un impact sur la diminution du volume des déchets collectés par la commune et acheminés vers l'usine de traitement Ivry-Paris 13.

En effet, les conditions de la reconstruction à Ivry-sur-Seine de cette usine vétuste étant complexes, l'estimation des quantités des déchets à traiter permettra de prendre des mesures adéquates par rapport à cette problématique.

Dans un souci de réduction des quantités de déchets et de contribuer à réduire leur nocivité, la Ville de Saint-Mandé a signé le 9 novembre 2011 une convention avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD). La mise en œuvre opérationnelle du programme a été lancée en 2012.

Depuis le lancement du PLPD, plusieurs actions ont été mises en place, visant la réduction du volume des déchets ménagers.

En 2013, la Ville a lancé l'opération de compostage. Depuis sa mise en place, au total, 54 lombricomposteurs et 24 composteurs ont été diffusés auprès de familles saint-mandéennes, 2 composteurs installés à l'école Digeon et à l'école Tillion, ainsi que 3 composteurs collectifs en pied d'immeuble de la résidence sociale « Cité Rose ».

Le formulaire de demande des composteurs a été mis sur le site internet de la Ville pour faciliter la commande. Les composteurs commandés sont livrés par un « maître composteur » qui, lors de l'installation, fournit les informations nécessaires sur leur fonctionnement. Pour ce faire, 5 agents de la Ville ont bénéficié de la formation « maître composteur ».

Afin de promouvoir le jardinage durable tout en réutilisant les déchets végétaux, la Ville a mis en place, depuis 2012, un dispositif de collecte des sapins de Noël. Chaque année, 9 enclos de collecte de sapins sont mis à disposition des Saint-mandéens. Les sapins collectés sont broyés et utilisés comme paillage dans les jardins publics.

Pour inciter les Saint-Mandéens à ne plus utiliser les sacs en plastique, la Ville diffuse auprès des administrés des sac-cabas et des sacs en tissus souples et pliables. Depuis le lancement de l'action en 2013, au total 250 sacs cabas et 280 sacs en tissu souples et pliables ont été diffusés auprès des Saint-mandéens.

En 2014, des tables de tri ont été installées dans les cantines des écoles Paul Bert, Charles Digeon et Tillion pour la méthanisation et le compostage des bio-déchets. .../...

HÔTEL DE VILLE  
10 place Charles Digeon  
94165 Saint-Mandé Cedex  
Tél : 01 49 57 78 00  
[www.mairie-saint-mande.fr](http://www.mairie-saint-mande.fr)

Depuis, plus de 66 000 litres de bio-déchets ont été collectés, transformés en 13 760 kWh d'énergies renouvelables et près de 44 tonnes de fertilisants naturels.

Par ailleurs, des animations sur le gaspillage alimentaire ont été réalisées dans les restaurants scolaires, permettant de sensibiliser environ 1 400 enfants. L'ensemble du personnel de cuisine (23 personnes) a participé, en 2015 à la formation « Tri des déchets et éco-geste ».

En octobre 2013, la Ville a mise en place dans les services municipaux, en partenariat avec La Poste, le dispositif de collecte de papier de bureau « Recy'go ». Depuis le lancement de l'action, au total 11 271 kg de papier ont été collectés.

Pour sensibiliser l'ensemble des agents communaux aux gestes permettant de réduire la quantité de déchets produits dans les bureaux, la Ville a décidé d'élaborer une charte de l'éco-agent. La charte est en cours de finalisation et sera diffusée aux agents courant 2016.

Chaque année, lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, sont organisées des animations de sensibilisation des enfants des centres de loisirs à la nécessité de réduire la quantité de déchets générée.

Actuellement, 6 bornes de collecte de textiles, en 3 points d'apport volontaire, sont déployées sur la Ville. Chaque année, entre 20 et 30 tonnes de textiles sont collectées.

En partenariat avec SCRELEC, un dispositif de collecte et de valorisation des piles et accumulateurs usagés a été déployé, au 1<sup>er</sup> semestre 2015, dans tous les services internes et externes de la commune, ainsi que dans les écoles.

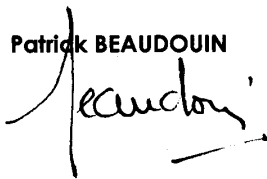
La commune envisage de poursuivre son engagement pour la réduction des déchets. D'autres actions seront menées en complément des mesures d'ores et déjà développées, notamment l'action « stop-pub » et la sensibilisation du grand public au gaspillage alimentaire.

Enfin, la Ville souhaite mobiliser, dans le cadre du service civique, des ambassadeurs du tri pour mener des actions visant à l'amélioration du tri et à la réduction des déchets à traiter.

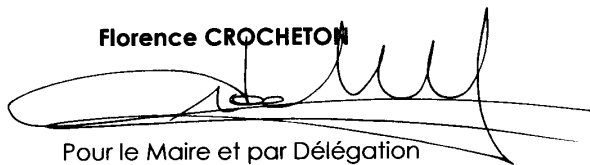
Nous avons le plaisir de vous informer que ces démarches ont permis de réduire, depuis 2011, le volume des déchets ménagers et assimilés collectés à Saint-Mandé de près de 9%.

Espérant que les différents points évoqués vous permettront de prendre des mesures adéquates concernant la reconstruction de l'usine de traitement des déchets Ivry-Paris 13, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Patrick BEAUDOUIN**



**Florence CROCHETON**



Pour le Maire et par Délégation  
Le Premier Adjoint au Maire  
Déléguée à l'Urbanisme, au Patrimoine  
à l'Habitat et au Développement Durable

**Monsieur Philippe BOUYSSOU**  
**Maire d'Ivry-sur-Seine**  
**Esplanade Georges Marrane**  
**94205 IVRY-SUR-SEINE CEDEX**